



PREFET DE L'HERAULT

***Direction départementale
des territoires et de la mer***

Service eau risques nature
Pôle eau

Affaire suivie par : Mme Lolita ARRIGHI

Mail : lolita.arrighi@herault.gouv.fr

Tél. : 04 34 46 62 21

Votre réf :

Notre réf :

Montpellier, le **25 MARS 2019**

Objet : Validation du PGRE de la nappe de Castries Sommières

Pièce(s) jointe(s) :

Monsieur le Directeur,

Afin de préserver la ressource en eau de l'aquifère molassique de Castries, identifiée en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, il vous a été demandé par courrier du Préfet du 29 décembre 2015 d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

J'ai pris connaissance du PGRE validé par délibération syndicale du 25 juin 2018.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'ampleur du travail accompli en concertation avec les différents usagers et acteurs de l'eau. Je constate que les avis de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) ont bien été pris en compte, que le PGRE présente un caractère suffisamment ambitieux et opérationnel, et que les actions sont à la hauteur des objectifs de niveaux piézométriques fixés en 2021 par le SDAGE.

La trajectoire de retour à l'équilibre étant dorénavant fixée, il importe de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des actions et le suivi de leurs effets. Chaque maître d'ouvrage identifié dans le plan d'action doit maintenant faire le nécessaire pour mener à bien l'action programmée, et je sais pouvoir compter sur les efforts du SMGC en la matière.

Je serai particulièrement attentif à ce que les économies d'eau programmées dans le PGRE sur les infrastructures de distribution (amélioration du rendement des réseaux AEP, programmes d'économie d'eau actions d'information, de connaissance...) se traduisent effectivement par des réductions de prélèvements dans la nappe, d'autant plus si ces projets reçoivent des financements publics.

M. Jacques GRAU
Président du Syndicat mixte garrigues campagne
SMGC
8 rue de la Crouzette
34170 CASTELNAU LE LEZ

Copie : Directeur 3M

La mise en œuvre du PGRE devra faire l'objet d'un suivi régulier par le biais d'un bilan annuel, aussi bien sur l'avancement des actions que sur l'évaluation de leurs effets sur la piézométrie de la nappe. Pour ce faire, un comité de pilotage commun associant le syndicat mixte Garrigues Campagne et la métropole de Montpellier Méditerranée sera organisé chaque année à l'initiative de la DDTM. Un tableau de bord de suivi des actions du PGRE sera tenu à jour par chacune des intercommunalités concernées.

Pour leur part, les services de l'État conduiront les actions réglementaires permettant de mettre en adéquation les autorisations administratives existantes et le partage de la ressource disponible prévu dans le PGRE. Ce travail nécessitera une révision administrative des ouvrages et prélèvements autorisés. La méthode et le calendrier seront ajustés aux enjeux locaux. Par ailleurs l'État portera une attention particulière à la démonstration de l'adéquation besoin-ressources lors des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme du territoire alimenté en tout ou partie par l'aquifère des molasses de Castries.

Le PGRE approuvé sera consultable sur le site internet des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée (www.eaufrance), ainsi que sur le site des services de l'État de l'Hérault.

Enfin, je rappelle que la stratégie d'élaboration de ce premier PGRE était de se concentrer sur les actions les mieux définies. Pour le SMGC, ces actions sont l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, l'optimisation de leur gestion, la substitution des prélèvements dans l'aquifère grâce à une usine de potabilisation de l'eau du bas Rhône, couplés à des actions de connaissance.

Le service en charge de la politique de l'eau à la DDTM est à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite du PGRE, et je vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans sa mise en œuvre.

Certain de pouvoir compter sur votre étroite collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Préfet,
le Secrétaire Général



Pascal OTHEGUY